



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le projet de Loi santé a été présenté mardi 12 février au conseil des ministres.

Les deux mesures phare étaient la suppression de numérisés et la redéfinition des hôpitaux de proximité, mesures censées répondre aux difficultés d'accès que nous constatons tous et dont la presse se fait l'écho.

Un effet de communication qui dissimule son réel contenu.

Celles et ceux qui se sont réellement penchés sur le texte savent très bien qu'il en est tout autrement.

Nous sommes réellement confrontés à une réforme de fond qui est à mettre en lien avec la Plan Régional de santé 2018-2028, voté en avril 2018 dans toutes les régions de France.

La future loi Santé, en plus de correspondre à nouveau à **un plan d'austérité et d'économie** avec tout ce que cela comporte comme **mesures antisociales** (suppressions de postes, déqualification organisée, restructurations, fusions à tout va, surcharge de travail...), signe **un changement total de notre système de santé et de protection sociale**.

Elle s'attaque, à un niveau jamais atteint jusqu'alors, franchement et sans détour, aux **trois fondamentaux de notre système de santé** :

- La sécurité sociale en modifiant son financement de la cotisation sociale via l'impôt
- Le service public de santé en reléguant l'hôpital public comme établissement de dernier recours au profit du privé lucratif (développement de l'ambulatoire, des hôtels de santé, de la pratique de la médecine transférée aux pharmaciens et paramédicaux équipés d'outils connectés...)
- En modifiant notre système de soins basé sur le concept de médecine collective curative avec l'avènement de la médecine **4P** (Participative, Personnalisée, Prédictive, Préventive) qui rend responsable le malade de son parcours individuel de soin et surtout de sa maladie (et pour bientôt de son coût).

Pour éviter le débat et les oppositions, alors que la population rejette sa politique et aspire à plus de démocratie, le gouvernement accélère le calendrier pour passer toute cette série de mesures de la réforme par ordonnances ! 7 points essentiels seront ainsi soumis à ce mode législatif.

Reconnaissons que ces mesures ne sont pas des moindres et mériteraient l'organisation d'un vrai débat démocratique, parlementaire, social et citoyen .Ce qu'interdit la pratique des ordonnances !

Nous considérons ce projet de loi de transformation de notre système de santé à 1.000 lieux des préoccupations réelles et des besoins des populations, des professionnels qui vivent au quotidien le manque de moyens, la perte de repères, le sentiment d'abandon et la sensation de n'être que des variables d'ajustement budgétaires du gouvernement. Ce système qui nous est proposé n'est, ni plus ni moins, qu'un copier – coller du système anglo-saxon qui est le plus inégalitaire et injuste des sociétés occidentales.

C'est pourquoi, afin de nous permettre de réellement débattre sur le fond, nous exigeons du gouvernement l'abandon de légiférer sur un tel sujet de société par ordonnance.